

---

**1. IDENTIFICATION**

---

<b>Nom du produit</b>	Concentré de mousse sans fluor vert Avio <sup>F3</sup> KHC 6 %
<b>Utilisation recommandée du produit chimique et restrictions d'utilisation</b>	
<b>Utilisations identifiées</b>	Mousse extinctrice
<b>Restrictions d'utilisation</b>	Voir la fiche de données du produit
<b>Identification de la société</b>	National Foam 350 East Union Street West Chester, PA 19382 +1 610 363-1400
<b>Numéro de téléphone pour les clients</b>	+1 610 363-1400
<b>Numéro de téléphone en cas d'urgence</b>	Infotrac au +1 800 535-5053
<b>Date d'émission</b>	21 février 2020
<b>Remplace la date du</b>	3 juin 2019

*Fiche de données de sécurité préparée conformément à la norme relative à la communication des dangers de l'OSHA (29 CFR 1910.1200), aux réglementations canadiennes relatives aux produits dangereux (RPD) et au Système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques (SGH)*

---

**2. IDENTIFICATION DES DANGERS**

---

**Classement des dangers**

Irritation/lésions oculaire(s) - Catégorie 1  
Irritation/corrosion de la peau - Catégorie 2

**Éléments d'étiquetage**

Symboles de danger



Mot-indicateur : Danger

**Mentions de danger**

Provoque des lésions oculaires graves.  
Provoque une irritation cutanée.

**Conseils de prudence****Prévention**

Laver les mains minutieusement après manutention.  
Porter des gants de protection, des lunettes de protection et un masque.  
Éviter le rejet dans l'environnement.

**Intervention**

En cas de contact avec les yeux : rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles de contact, s'il est facile de le faire. Continuer à rincer. Appeler immédiatement un centre antipoison ou un médecin.

En cas de contact avec la peau : laver avec beaucoup d'eau et de savon. En cas d'irritation ou d'éruption cutanée : consulter un médecin. Retirer les vêtements contaminés et les laver avant de les réutiliser.

**Stockage**

Aucun

**Élimination**

Éliminer le contenu/récipient conformément aux réglementations locales.

**Autres dangers**

Aucun d'identifié.

---

**2. IDENTIFICATION DES DANGERS**

---

**Limites spécifiques de concentration**

Les valeurs énumérées ci-dessous représentent les pourcentages des ingrédients dont la toxicité est inconnue.

Toxicité orale aiguë	< 5 %
Toxicité cutanée aiguë	< 10 %
Toxicité aiguë par inhalation	15 à 25 %
Toxicité aquatique aiguë	< 10 %

---

**3. COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES INGRÉDIENTS**

---

Ce produit est un mélange.

<b>Composant</b>	<b>Numéro CAS</b>	<b>Concentration*</b>
Laurylsulfate de sodium	151-21-3	5 à 10 %
Éther monobutylique du diéthylèneglycol	112-34-5	3 à 7 %
Oxyde de lauryldiméthylamine	1643-20-5	3 à 7 %
Oxyde de diméthyltétradécylamine	3332-27-2	1 à 5 %

\*Concentration exacte omise, car considérée comme un secret commercial.

---

**4. PREMIERS SOINS**

---

**Description des mesures de premiers soins nécessaires****Yeux**

Rincer immédiatement et abondamment les yeux avec de l'eau pendant au moins 20 minutes en les gardant ouverts.  
Consulter un médecin.

**Peau**

Laver soigneusement la peau avec de l'eau et du savon. Consulter un médecin si l'irritation persiste.

**Ingestion**

Diluer en buvant de grandes quantités d'eau et consulter un médecin. Ne pas provoquer le vomissement.

**Inhalation**

Amener la personne dans un endroit aéré. Consulter immédiatement un médecin pour toute difficulté respiratoire.

**Symptômes et effets les plus importants, qu'ils soient aigus ou retardés**

Mis à part les informations figurant sous Description des mesures de premiers soins nécessaires (ci-dessus) et Mention de la nécessité d'une prise en charge médicale immédiate ou d'un traitement spécial, aucun autre symptôme ou effet n'est à prévoir.

**Mention de la nécessité d'une prise en charge médicale immédiate ou d'un traitement spécial****Notes aux médecins**

Traiter selon les symptômes.

---

**5. MESURES À PRENDRE EN CAS D'INCENDIE**

---

**Agents extincteurs appropriés**

Cette préparation est utilisée comme agent extincteur et n'est donc pas problématique pour le contrôle de tout incendie. Utiliser un agent extincteur convenant aux autres matériaux impliqués.

**Dangers spécifiques du produit chimique**

Aucun connu

---

**5. MESURES À PRENDRE EN CAS D'INCENDIE**

---

**Mesures de protection spéciales pour les pompiers**

Porter un ensemble complet de vêtements de protection et un appareil respiratoire autonome convenant aux conditions spécifiques de l'incendie.

---

**6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTEL**

---

**Précautions individuelles, équipements de protection et mesures d'urgence**

Porter des vêtements de protection appropriés. Éviter tout contact avec la peau et les yeux.

**Précautions environnementales**

Empêcher l'émulseur ou la solution moussante de pénétrer dans les eaux souterraines, les eaux de surface et les collecteurs d'eaux pluviales. Le déversement et l'élimination d'émulseur ou de solution moussante doivent être effectués conformément aux règlements fédéraux, provinciaux et locaux.

**Méthodes et matériaux pour le confinement et le nettoyage**

Confiner et absorber en utilisant un matériau inerte approprié et transférer dans des récipients appropriés pour récupération ou élimination.

---

**7. MANIPULATION ET STOCKAGE**

---

**Précautions relatives à la sûreté en matière de manipulation**

Porter des vêtements de protection appropriés. Éviter tout contact avec la peau et les yeux.

**Conditions de sûreté en matière de stockage**

Stocker dans les récipients d'origine entre 35 °F et 120 °F (2 °C et 49 °C). La zone d'entreposage devrait se trouver dans un endroit frais, sec, bien ventilé, couvert et à l'abri de la lumière directe du soleil.

---

**8. CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE**

---

**Paramètres de contrôle**

Si elles existent, les limites d'exposition sont énumérées ci-dessous.

**Éther monobutylrique du diéthylèneglycol**

ACGIH VLE : 10 ppm (67,5 mg/m<sup>3</sup>), TWA de 8 heures, mesuré en tant que fraction inhalable et que vapeur

**Oxyde de lauryldiméthylamine**

Aucun établi

**Oxyde de diméthyltétradécylamine**

Aucun établi

**Laurylsulfate de sodium**

Aucun établi

**Contrôles d'ingénierie appropriés**

Utiliser avec une ventilation adéquate. Si ce produit est utilisé dans un système sous pression, il devrait y avoir des procédures locales pour la sélection, la formation, l'inspection et l'entretien de cet équipement. En cas d'utilisation en grands volumes, utiliser une ventilation par aspiration à la source.

**Mesures de protection individuelle****Protection respiratoire**

Porter une protection respiratoire s'il y a un risque d'exposition. Un masque respiratoire complet approuvé par le NIOSH peut être porté. L'appareil respiratoire sélectionné doit convenir à la concentration atmosphérique trouvée sur le lieu de travail, laquelle ne doit pas dépasser les limites de fonctionnement de l'appareil respiratoire.

---

**8. CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE**

---

**Protection de la peau**

Gants résistant aux produits chimiques

**Protection des yeux/du visage**

Lunettes de protection contre les produits chimiques ou lunettes de sécurité avec écrans latéraux.

**Protection du corps**

Tenue de travail normale.

---

**9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES**

---

**Apparence**

<b>État physique</b>	Liquide
<b>Couleur</b>	Incolore

<b>Odeur</b>	Caractéristique
--------------	-----------------

<b>Seuil olfactif</b>	Non disponible
-----------------------	----------------

<b>pH</b>	8,5
-----------	-----

<b>Gravité spécifique</b>	1,0
---------------------------	-----

<b>Intervalles/point d'ébullition (°C/F)</b>	Non disponible
--	----------------

<b>Point de fusion (°C/F)</b>	Non disponible
-------------------------------	----------------

<b>Point d'éclair (°C/F)</b>	> 200 °F
------------------------------	----------

<b>Tension de vapeur</b>	Non disponible
--------------------------	----------------

<b>Taux d'évaporation (BuAc = 1)</b>	Non disponible
--------------------------------------	----------------

<b>Solubilité dans l'eau</b>	Soluble
------------------------------	---------

<b>Densité de vapeur (Air = 1)</b>	Non applicable
------------------------------------	----------------

<b>COV (%)</b>	Non disponible
----------------	----------------

<b>Coefficient de partage (n-octanol/eau)</b>	Non disponible
---	----------------

<b>Viscosité</b>	Non disponible
------------------	----------------

<b>Température d'auto-inflammation</b>	Non applicable
--	----------------

<b>Température de décomposition</b>	Non disponible
-------------------------------------	----------------

<b>Limite supérieure d'explosibilité</b>	Non applicable
--	----------------

<b>Limite inférieure d'explosibilité</b>	Non applicable
--	----------------

<b>Inflammabilité (solides et gaz)</b>	Non applicable
--	----------------

---

**10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ**

---

**Réactivité**

Non disponible.

**Stabilité chimique**

Stable dans des conditions normales d'utilisation.

**Risques de réactions dangereuses**

Aucune polymérisation dangereuse ne se produira.

**Conditions à éviter**

Le contact avec des matières incompatibles.

**Matières incompatibles**

Matières réactives dans l'eau – métaux alcalins – agents oxydants

**Produits de décomposition dangereux**

Oxydes de carbone - oxydes de soufre - oxydes d'azote - oxydes de sodium

---

**11. DONNÉES TOXICOLOGIQUES**

---

**Toxicité aiguë**

Éther monobutylique du diéthylèneglycol

DL50 orale (rat) 3 305 mg/kg

DL5 cutanée (lapin) 2 764 mg/kg

Oxyde de lauryldiméthylamine

DL50 orale (rat) 1 064 mg/kg

Oxyde de diméthyltétradécylamine

DL50 orale rat > 1 500 mg/kg

**Toxicité pour certains organes cibles (STOT) – exposition unique**

Aucune étude pertinente identifiée.

**Toxicité pour certains organes cibles (STOT) – exposition répétée**

Aucune étude pertinente identifiée.

**Irritation et lésions oculaires graves**

Éther monobutylique du diéthylèneglycol : Provoque une grave irritation des yeux.

Oxyde de lauryldiméthylamine : Provoque des lésions oculaires graves.

Oxyde de diméthyltétradécylamine : Provoque une irritation cutanée.

Laurylsulfate de sodium : Provoque des lésions oculaires graves.

**Irritation et corrosion de la peau**

Oxyde de lauryldiméthylamine : Provoque une irritation cutanée.

Laurylsulfate de sodium : Provoque une irritation cutanée.

Oxyde de diméthyltétradécylamine : Provoque une irritation cutanée.

**Sensibilisation respiratoire ou cutanée**

Aucune étude pertinente identifiée.

**Cancérogénicité**

Ce produit n'est pas considéré comme étant cancérigène par le NTP, le CIRC et l'OSHA.

**Mutagénicité sur les cellules germinales**

Aucune étude pertinente identifiée.

**Toxicité pour la reproduction**

Aucune étude pertinente identifiée.

**Risque d'aspiration**

Pas de risque d'aspiration.

---

**12. DONNÉES ÉCOLOGIQUES**

---

**Écotoxicité**

Avio<sup>F3</sup> vert KHC 6 %

CL50 poissons (Fundulus heteroclitus), 96 h, 170,8 mg/l

CE50 daphnia magna, 48 h, 32,8 mg/l

CE50 daphnia magna, 24 h, 183 mg/l

CSEO poissons, chronique (Fundulus heteroclitus) 125 mg/l

Laurylsulfate de sodium

CE50 daphnia magna, 48 h, 1,18 mg/l

---

**12. DONNÉES ÉCOLOGIQUES**

---

**Écotoxicité, suite**

Oxyde de lauryldiméthylamine

CL50 poissons 96 h, 31,8 mg/l

CE50 daphnia magna, 48 h, 3,9 mg/l

CEr50 algues 72 h, 0,2 mg/l

Dangers aquatiques – Catégorie 2, toxique pour les organismes aquatiques avec des effets néfastes à long terme (classement ECHA)

**Mobilité dans le sol**

Aucune étude pertinente identifiée.

**Persistance/dégradabilité**

Ce produit est facilement biodégradable.

DBO : 0,22 g O<sub>2</sub>/l (5 jours)

DCO : 0,409 g O<sub>2</sub>/l

Biodégradation : 100 % (28 jours)

**Potentiel de bioaccumulation**

Ce produit ne devrait pas se bioaccumuler.

**Autres effets nocifs**

Aucune étude pertinente identifiée.

---

**13. DONNÉES SUR L'ÉLIMINATION**

---

**Méthodes d'élimination**

Ce produit, tel que vendu, ne fait pas partie des déchets énumérés par la RCRA et n'est pas non plus considéré comme un déchet dangereux tel que défini par la réglementation 40 CFR 261. Les exigences nationales et locales en matière d'élimination des déchets peuvent cependant être plus restrictives ou différentes des exigences des règlements fédéraux. Par conséquent, les organismes de réglementation locaux et provinciaux applicables devraient être contactés en ce qui concerne l'élimination de l'émulseur ou de la mousse/solution moussante.

**Émulseur**

Empêcher l'émulseur de pénétrer dans les eaux souterraines, les eaux de surface et les collecteurs d'eaux pluviales. De petites quantités d'émulseur peuvent être recueillies sur des absorbants qui peuvent ensuite être éliminés. L'élimination doit être effectuée conformément aux règlements locaux, provinciaux et fédéraux.

**Mousse/solution moussante**

Empêcher la mousse/solution moussante de pénétrer dans les eaux souterraines, les eaux de surface et les collecteurs d'eaux pluviales. De petites quantités de solution moussante peuvent être recueillies sur des absorbants qui peuvent ensuite être éliminés. L'élimination doit être effectuée conformément aux règlements locaux, provinciaux et fédéraux.

**REMARQUE :** Veuillez consulter Angus Fire pour obtenir de plus amples informations concernant l'élimination des émulseurs et des solutions moussantes.

---

**14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT**

---

**Informations sur l'expédition**

**Description de l'expédition**

Charges ou composés d'extincteurs, N.O.I., classe 70

**Code de la National Motor Freight**

69160 Sub 0

**Traffic Association**

Ces informations ne sont pas destinées à communiquer toutes les classifications en matière de transport pouvant s'appliquer à ce produit. Les classifications peuvent varier en fonction du volume du récipient et des règlements régionaux. Il est de la responsabilité de l'organisation chargée du transport de respecter toutes les lois, réglementations et règles applicables lors du transport de ce produit.

---

**15. INFORMATIONS SUR LA RÉGLEMENTATION**

---

**Inventaire TSCA des États-Unis**

Tous les composants de ce produit sont conformes aux exigences de l'inventaire des substances chimiques américain, Toxic Substance Control Act (TSCA).

**Inventaire LIS du Canada**

L'inscription de tous les ingrédients de ce produit sur la Liste intérieure des substances (LIS) ou sur la Liste extérieure des substances (LES) a été vérifiée.

**Classification SARA Title III Sect. 311/312**

Irritation cutanée – Lésions oculaires graves

**Classification SARA Title III Sect. 313**

Ce produit contient les produits chimiques suivants, lesquels sont énumérés à la section 313 à des concentrations égales ou supérieures aux concentrations minimales : Éther monobutylique du diéthylèneglycol

**Proposition 65 de la Californie**

**AVERTISSEMENT** : Ce produit peut vous exposer au formaldéhyde, connu dans l'État de la Californie pour provoquer le cancer, et au méthanol, connu dans l'État de la Californie pour provoquer des anomalies congénitales ou d'autres troubles de la reproduction. Pour en savoir plus, consultez le site [www.P65Warnings.ca.gov](http://www.P65Warnings.ca.gov).

**Comprehensive Environmental Response, Compensation, and Liability Act (CERCLA)**

Éther monobutylique du diéthylèneglycol (112-34-5) maximum de 6 % en poids

---

**16. AUTRES INFORMATIONS**

---

**Cotes NFPA**

Code NFPA pour la santé – 3  
Inflammabilité selon le code NFPA – 0  
Réactivité selon le code NFPA – 0  
Risques spécifiques selon le code NFPA – Aucun

**Légende**

ACGIH : American Conference of Governmental Industrial Hygienists  
DBO<sub>5</sub> : Demande biochimique en oxygène (5 jours)  
N° CAS : Numéro du Chemical Abstracts Service  
DCO : Demande chimique en oxygène  
ECHA : Agence européenne des produits chimiques  
CE50 : Concentration effective à 50 %  
CIRC : Centre International de Recherche sur le Cancer  
CL50 : Concentration létale à 50 %  
DL50 : Dose létale à 50 %  
N/D : Indique qu'aucune information pertinente n'est disponible  
OSHA : Occupational Safety and Health Administration  
PEL : Permissible Exposure Limit (limite d'exposition admissible)  
RQ : Reportable Quantity (quantité à déclarer)  
STEL : Short-term exposure limit (limite d'exposition de courte durée)  
N/D : Indique qu'aucune information pertinente n'est disponible  
OSHA : Occupational Safety and Health Administration  
PEL : Permissible Exposure Limit (limite d'exposition admissible)  
RQ : Reportable Quantity (quantité à déclarer)  
STEL : Short-term exposure limit (limite d'exposition de courte durée)

---

**16. AUTRES INFORMATIONS**

---

**Légende, suite**

VLE : Valeur limite d'exposition

TSCA : Toxic Substances Control Act (Loi réglementant les substances toxiques)

Date de révision : 21 février 2020

Remplace : 3 juin 2019

Changements apportés : Changements apportés aux rubriques 2, 8 et 12.

**Références et sources des informations**

Cette fiche de données de sécurité est préparée par les spécialistes de la communication des risques d'après les informations fournies par des références internes de l'entreprise.

**Préparée par :** EnviroNet LLC.

Les informations et recommandations présentées dans cette fiche de données de sécurité sont basées sur des sources considérées comme exactes. National Foam n'assume aucune responsabilité quant à l'exactitude et à l'exhaustivité de ces renseignements. Il est de la responsabilité de l'utilisateur de déterminer l'adéquation du produit à ses fins particulières. Nous n'offrons en particulier AUCUNE GARANTIE DE QUALITÉ MARCHANDE NI AUCUNE AUTRE GARANTIE, EXPRESSE OU IMPLICITE, à l'égard de ces informations, et nous rejetons toute responsabilité liée à l'utilisation de ces dernières. Les utilisateurs devraient veiller à ce que toute utilisation ou élimination du produit soit conforme aux lois et règlements fédéraux, provinciaux et locaux applicables.

---